

AAP Soutien de l'offre de solutions de décarbonation des industriels (SOLINBAC)

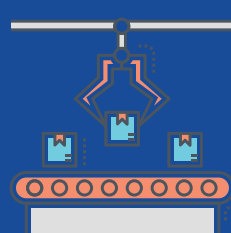


Les objectifs prioritaires

Les projets attendus revêtent un aspect mature ou innovant et se présentent sous la forme :



De créations de nouvelles unités de production



D'investissements dans des unités de production existantes pour augmenter leurs capacités de production, les rendre plus productives et plus flexibles ou les diversifier.

Les projets devront concourir à la décarbonation de l'industrie et se situeront dans la partie amont de la chaîne de valeur du secteur (briques technologiques, composants, intrants et produits nécessaires au procédé de décarbonation, équipements, procédés, systèmes dont les aspects numériques).

Comment procéder ?

Les projets sont à déposer sur l'espace intranet dédié de l'ADEME.

Le calendrier

- Ouvert depuis le 04/02/2022 jusqu'au 15/09/2022 à 15h00. Il fera l'objet d'une relève, le 16/05/2022.



Les projets éligibles

L'AAP cible les entreprises ayant un projet de nouvelles unités de production de solutions de décarbonation ou d'investissements dans des unités existantes.



**FRANCE
CHIMIE**